



الشركة المغربية للإيجار

MAROC LEASING

Partenaire de votre croissance

AVIS DE REPORT - APPEL D'OFFRES N° AODSI_14_016

Dans le cadre du projet de mise à niveau du réseau informatique, de sa sécurité ainsi que la plateforme de communication unifiée, MAROC LEASING porte à la connaissance du public que la date limite de dépôt des offres de l'appel d'offres AODSI_14_016 de MAROC LEASING, publié sur les journaux du Mardi 30 Septembre 2014 est reportée au Jeudi 12 Décembre 2014 avant 15h.

Le retrait du nouveau cahier des charges ainsi que le dépôt des offres se fera à l'adresse suivante :

MAROC LEASING

57, Angle rue Pinel et Bd Abdelmoumen - Casablanca - Tél: 05 22 42 95 95

Les prestataires peuvent :

- soit déposer contre décharge, leur offre à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- soit envoyer leur offre par courrier recommandé avec accusé de réception à la même adresse.

Les candidats sont tenus de présenter leur offre sous un seul pli fermé et scellé, comprenant trois enveloppes fermées : la première pour le dossier administratif, la seconde pour le dossier technique et la troisième pour l'offre financière.

Le dossier administratif doit comprendre tous les documents énumérés dans le règlement de la consultation, notamment :

- La déclaration sur l'honneur suivant modèle joint en annexe ;
- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du soumissionnaire (copie des statuts ou PV de l'assemblée générale conférant les pouvoirs à la personne agissant au nom du soumissionnaire) ;
- Le cahier des charges dûment paraphé et signé par le(s) soumissionnaire(s) avec mention « lu et approuvé » à la dernière page ;

Le dossier technique doit comprendre tous les documents énumérés dans le règlement de la consultation, notamment :

- Une note indiquant les moyens humains et techniques du soumissionnaire ;
- Une note indiquant les prestations qui seront fournies à MAROC LEASING ;
- Les références du candidat dans le domaine d'intervention.

L'offre financière doit comprendre tous les documents énumérés dans le règlement de la consultation, notamment :

- L'acte d'engagement ;
- Les bordereaux des prix détaillés ;
- Le coût de la maintenance annuelle par rubrique ;
- La durée de garantie.